



Liquidation judiciaire de la fédération départementale de l'ADMR : réaction de Pierre MAILLE

« Le Tribunal de Grande Instance de Brest a prononcé la liquidation judiciaire de la fédération départementale des Associations d'Aide en Milieu Rural du Finistère, avec l'autorisation de poursuivre son activité pendant trois mois.

Le Conseil général prend acte de la décision du Tribunal.

Depuis que sont connues les difficultés de la Fédération ADMR du Finistère, le Conseil général a cherché à s'assurer que la continuité du service d'aide aux personnes âgées pouvait être garantie.

Dans un délai très proche, j'inviterai à une rencontre la Présidente et l'ensemble des Présidents des associations locales et des groupements, afin de préciser les modalités de travail dans ce nouveau contexte.

Je souhaite que ce réseau départemental, au côté des autres associations du secteur de l'aide à domicile, retrouve rapidement un équilibre et une sérénité, indispensables à la qualité du service auprès des personnes âgées et de la confiance des familles.

Je salue les efforts de Madame L'Hour, Présidente, et de son bureau pour maintenir l'activité du réseau malgré les difficultés.

Je souhaite que les recrutements en cours auprès des groupements d'associations locales permettent de réduire le plus possible, les licenciements du personnel fédéral».

Pierre Maille
Président du Conseil général